

## Cahier des charges

### Opération « Collège au cinéma » 2010-2011

Développé dans le cadre de l'application de la loi du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques, « Collège au cinéma » a fait l'objet d'une circulaire rédigée conjointement par le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (circulaire du 20 décembre 1988, réactualisée le 6 juillet 1994). La nouvelle circulaire conjointe du 3 janvier 2005 définit les orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des deux ministères. En tant que programme de sensibilisation, « Collège au cinéma » a « pour objet, dans un cadre partenarial doté de prolongements pédagogiques et d'actions de formation pour les enseignants, de susciter la curiosité et de former l'élève à la découverte d'œuvres cinématographiques en salle. [Ce programme doit] s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire ».

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissement et des équipes enseignantes qui souhaitent y faire participer leurs classes.

Conformément aux directives de la circulaire du 3 janvier 2005, le dispositif « Collège au cinéma » doit être inscrit dans le volet artistique et culturel du projet d'établissement et se trouver en relation avec les autres projets artistiques et culturels existants dans le collège. Les activités de « Collège au cinéma » sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

« Collège au cinéma » ambitionne de :

- former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine et version originale ;
- offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques en classe et des formations ;
- faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique en assurant notamment le transport des collégiens situés dans les zones rurales ;
- participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.

- **2 dispositifs complémentaires sont inscrits dans le temps scolaire**

**Premier dispositif :**

3 films proposés pour les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> d'une part, 3 films pour les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> d'autre part, soit 1 film par trimestre et par classe inscrite ainsi que la projection d'un court métrage issu de la sélection du festival du premier court métrage de Pontault-Combault pour l'ensemble des élèves.

Ces séances, au tarif de 2 euros 50, sont gratuites pour les élèves, Act'art 77 prenant entièrement en charge les dépenses des projections de ce premier dispositif.

**Les classes inscrites doivent obligatoirement participer aux projections prévues pour ces trois films et le court-métrage, sur le temps scolaire. Il ne saurait y avoir de désistement pour un ou plusieurs films.**

Transport : 60% du prix de transport vers le lieu de projection est pris en charge par Act'art77.

### **Second dispositif (en fonction du projet proposé):**

**A partir de la 2<sup>è</sup> année, et si le projet est validé par le comité de pilotage**, ces mêmes élèves, inscrits au premier dispositif, peuvent voir un ou deux films supplémentaires dans l'année, au choix dans la sélection proposée, après concertation avec la salle de cinéma partenaire. La (les) projection(s) est(sont) également prévue(s) sur le temps scolaire. **Le choix arrêté devra impérativement être précisé dans le dossier d'inscription.** La validation de l'inscription du collège au second dispositif sera communiquée avant la fin de l'année scolaire. Il ne saurait y avoir de désistement pour un ou plusieurs films.

Les projections, **au tarif de 2 euros 50**, ne sont pas prises en charge par Act'Art77.

Transport : 60% du prix de transport vers le lieu de projection est pris en charge par Act'art77.

Contact : Act'art

Olivier Chevalier, téléphone : 01.64.83.03.30, courriel : o.chevalier@actart77.com

#### • **Le choix des films et la liste départementale**

La liste départementale des films est sélectionnée par le groupe de pilotage départemental, en fonction de la liste nationale des films proposée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Ce groupe de pilotage est constitué par les représentants :

- du Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- de la DRAC d'Ile-de-France ;
- des corps d'inspection du rectorat de Créteil ;
- de la DAAC du Rectorat de l'académie de Créteil (conseillère cinéma et professeurs relais) ;
- de l'Inspection académique de Seine-et-Marne ;
- d'un principal de collège ;
- de trois professeurs de collège et d'un professeur de SEGPA ;
- d'Act'art ;
- du Conseil général de Seine-et-Marne ;
- de l'exploitant de salle coordinateur ;
- de trois représentants des autres exploitants de salles.

Chaque année, le choix départemental est soumis à l'approbation du CNC, dans un souci d'équilibre économique entre nouveaux films et anciens films (coût des copies). La liste définitive des films sera communiquée au groupe de pilotage par le CNC dans le courant du mois de juin au plus tard.

Vous trouverez, en annexe, la liste des films demandée au CNC par le comité de pilotage pour l'année scolaire 2010-2011.

Par ailleurs, en raison de quelques désistements de professeurs pour assister à certaines projections de films, le CNC tient à rappeler les points suivants :

***Toutes les oeuvres figurant dans la programmation de l'opération "Collège au cinéma" ont fait l'objet d'un examen attentif de la commission nationale pour le choix des films qui veille à ne présenter aucune oeuvre faisant l'objet d'une interdiction de la part de la commission de classification des oeuvres cinématographiques.***

***La commission de classification des oeuvres cinématographiques est une instance officielle qui réunit des représentants des pouvoirs publics, des représentants des professionnels, des jeunes et des personnalités qualifiées, oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adolescence.***

***Par ailleurs, un membre du groupe de recherche et de relation enfants média (GRREM) participe à la commission nationale "Collège au cinéma". Le GRREM est une association, née en 1993 de la nécessité de promouvoir et de diffuser la recherche fondamentale sur les sujets concernant les enfants, subventionnée par le ministère de l'éducation nationale et présidée par Madame Maryvonne Masselot-Girard. Elle réunit notamment des chercheurs, des professionnels des médias, des enseignants et des acteurs du champ social, éducatif et culturel de l'enfance et de la jeunesse.***

- **Les fiches pédagogiques des films**

Les fiches pédagogiques des films sont réalisées par le CNC.

Elles présentent des éléments essentiels pour l'analyse et le travail abordé en classe.

Elles sont envoyées au premier trimestre et au début du deuxième trimestre, aux établissements inscrits en fonction du nombre de professeurs engagés dans le dispositif (dossier pédagogique) et d'élèves participants (fiches-élèves).

Vous pouvez prendre connaissance des films et des fiches pédagogiques sur le site internet de la Scène nationale de Valence [www.lux-valence.com](http://www.lux-valence.com) et [www.site-image.eu](http://www.site-image.eu), ainsi que sur le site du cinéma « Le France » de Saint Etienne [www.abc-lefrance.com](http://www.abc-lefrance.com)

- **Le coordinateur « Collège au cinéma » dans l'établissement scolaire**

Un professeur ou le professeur documentaliste est nommé par le chef d'établissement pour être coordinateur dans le collège. Il a pour mission de faciliter la communication entre la salle de cinéma et l'établissement. Il anime les réunions d'équipes dans le cadre de cette opération pour développer la réflexion pédagogique, fédérer le projet général et les actions, réserver les projections au niveau local, proposer une bibliographie cinéma au CDI...

Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié de la salle de cinéma. Il est l'indispensable relais d'information entre les organisateurs départementaux et les équipes dans les collèges.

Une rencontre avec le responsable de la salle de cinéma est impérative pour établir le bilan et fixer les actions à venir. Les directeurs de salle risquant d'être indisponibles durant la période du festival de Cannes (deuxième quinzaine de mai 2010), il convient de s'assurer de leur présence pour les rencontrer lors de l'élaboration du dossier et pour les signatures du document.

- **Professeurs relais**

Pour établir et développer les liens entre les cinémas partenaires et les établissements scolaires, la DAAC du rectorat de Créteil propose désormais deux professeures-relais. Celles-ci collaborent à la formation des enseignants et à la conception de projets autour du cinéma dans les collèges. Elles sont à la disposition des enseignants :

- pour toute question, conseil ou aide à la mise en œuvre d'un projet cinéma autour du dispositif ;
- pour aider à construire ou à faire évoluer un projet culturel d'éducation à l'image et au cinéma dans le cadre du projet d'établissement ;
- pour aider à établir et développer les liens avec le cinéma partenaire.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

- pour le nord 77 : [elysne.larousserie@aliceadsl.fr](mailto:elysne.larousserie@aliceadsl.fr) (tél : 06.45.86.45.73-mardi matin et jeudi matin)
- pour le sud 77 : [frederiquepieretti@wanadoo.fr](mailto:frederiquepieretti@wanadoo.fr) (tél : 06.70.14.54.17 - mercredi journée)

- **Sélection des dossiers et effectifs élèves inscrits**

Les établissements inscrits dans le dispositif reçoivent un dossier de candidature en fin d'année scolaire. Ce dossier est à retourner à l'Inspection académique.

L'évaluation des dossiers soumis au comité de lecture, issu du comité de pilotage départemental, se fait à partir du bilan des actions menées avec les classes pendant l'année scolaire, et du projet pour l'année suivante. Pour les nouveaux entrants seul le projet, élaboré à partir de la programmation du dispositif pour l'année scolaire suivante, sera pris en compte.

Les objectifs poursuivis visent à sensibiliser les élèves à la culture cinématographique, à les former à la lecture de l'image, contribuer à leur éducation de spectateur, et les amener à développer une pratique culturelle de qualité en fréquentant les salles de cinéma ;

L'inscription peut se faire pour 2 classes au minimum.

Le directeur de la salle de cinéma accueillant les élèves doit être mis au courant du nombre de classes participantes. Les effectifs prévisionnels sont à préciser dans le dossier et seront enregistrés comme quasiment définitifs à l'issue du comité de lecture.

Au tout début du mois de septembre, il est possible de modifier faiblement les effectifs en fonction des changements et de l'organisation des classes, **sans changer le nombre de classes**. En effet, il ne peut y avoir d'inscription supplémentaire de classe à la rentrée scolaire. Ces changements devront être signalés à l'Inspection académique.

Dans les établissements inscrits à l'opération, les journées de prérentrée doivent permettre la rencontre des équipes pédagogiques engagées pour finaliser les projets.

Contact : Inspection académique, MAP (Mission à l'Accompagnement des Projets)  
Gabrielle Grosclaude, téléphone : 01.64.41.27.40, courriel : [gabrielle.grosclaude@ac-creteil.fr](mailto:gabrielle.grosclaude@ac-creteil.fr)

Afin de garantir une qualité d'écoute et d'attention des élèves lors des projections, les directeurs de salle de cinéma et les enseignants doivent veiller à ne pas dépasser 120 élèves dans la salle. Le comité de pilotage souligne la nécessité d'éviter de trop importants regroupements d'élèves durant les projections, surtout lorsqu'ils viennent de plusieurs d'établissements en même temps.

- **Les calendriers de circulation des copies**

Les calendriers de circulation des copies sont établis par l'exploitant coordinateur. Ils sont adressés aux établissements et aux salles de cinéma engagés dans l'opération.

Les établissements et les directeurs de salle reçoivent les calendriers de circulation dans le courant du mois de septembre après réajustement des effectifs prévisionnels effectués par les collègues inscrits. Il convient ensuite que les établissements réservent rapidement les jours et les horaires de projection auprès de l'exploitant en fonction du calendrier scolaire.

Contact : Exploitant de salle coordinateur, Cédric Aubry, Directeur du Ciné Montereau Point Com, téléphone : 01.64.32.88.46, courriel : [cedric.aubry@cinema-confluences.com](mailto:cedric.aubry@cinema-confluences.com)

## **IMPORTANT ET A DUPLIQUER POUR CHAQUE ENSEIGNANT PARTICIPANT AU STAGE 2010-2011 ET AUX PRE PROJECTIONS A LA RENTREE 2010**

### **La formation « Collège au cinéma » pour 2010-2011**

Les enseignants s'engagent à travailler sur les films et sur la lecture de l'image. Ils suivent un stage de formation qui leur permet de développer les connaissances nécessaires et de consolider leur culture cinématographique.

La formation se déroule en deux temps.

### **Une formation départementale « Collège au cinéma » inscrite au Plan Académique de Formation de l'académie de Créteil.**

Elle est organisée pour les enseignants qui participent à l'opération en 2010-2011 (public désigné) mais il n'y a pas lieu de s'y inscrire en mai 2010 par le biais du serveur de l'académie. Il convient cependant d'être vigilant à ne pas être candidat à d'autres stages ayant lieu aux mêmes dates. Les inscriptions à la formation « Collège au cinéma » doivent se faire en page 5 du dossier d'inscription. Vous veillerez à inscrire les professeurs (de deux à quatre enseignants au maximum en fonction du nombre de classes engagées sur le deux dispositifs, avec l'accord du chef d'établissement) par ordre de priorité.

Le stage aura lieu à l'Espace Prévert de Savigny-le-Temple  
**les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2010.**

#### Objectifs :

organiser le projet à partir du corpus proposé ; aborder des questions transversales en lien avec l'écriture, la réalisation et les techniques cinématographiques ; proposer une éducation à l'image à partir des films au programme.

#### Contenus :

- projections suivies de rencontres avec des spécialistes du cinéma,
- approches transversales sur des questions relatives au cinéma, à l'éducation à l'image et aux sujets abordés dans les films,
- construction d'une culture cinématographique.

Méthodes : projection et analyse de films ou d'extraits ; intervention de spécialistes et professionnels de cinéma ; des travaux en atelier de pratique pourront être organisés.

Contact : Maïa Reitchess, conseillère cinéma à la DAAC  
téléphone : 01.57.02.66.71, courriel : [maia.reitchess@ac-creteil.fr](mailto:maia.reitchess@ac-creteil.fr).

### **Des pré projections**

Tous les films programmés dans le dispositif ne sont pas projetés lors du stage de formation continue. Deux œuvres seront proposées pour tous les professeurs inscrivant leurs classes, lors de pré projections obligatoires. Elles concernent plus particulièrement deux films du premier dispositif. Elles seront animées par un professionnel du cinéma. Elles auront lieu avant les premières projections organisées pour les élèves :

. pour le dispositif 6è-5è, le mercredi 22 septembre 2010 au matin, au cinéma La Coupole à Combs-la-Ville

. pour le dispositif 4è-3è, le mercredi 29 septembre 2010 au matin, au cinéma La Ferme des Jeux à Vaux-le-Pénil

Les adresses précises seront communiquées début septembre par courriel aux établissements scolaires.

***L'inscription à "Collège au cinéma" engage les professeurs à participer à ces formations***